

**Mardi 1 octobre 2013**

La Polynésie française et EDT ont signé le 30 septembre un dix-septième avenant au cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité de Tahiti.

Cet avenant a été négocié dans un double objectif :

- régulariser les accords contractuels entre la Polynésie française et l'EDT, suite au jugement du 3 juillet du tribunal administratif ayant annulé deux articles de l'avenant 16 précédent en date de mars 2012 ;
- à la demande du Concédant, et au regard des conditions économiques récentes de la concession, obtenir des baisses tarifaires en faveur des consommateurs, tout en prenant acte de l'augmentation qui était due par contrat depuis le 1er mars 2013.

### **Régularisation des accords contractuels**

Certaines clauses de l'avenant 16 annulées par le jugement du tribunal administratif ont été renégociées. Pour d'autres clauses, la Polynésie française et EDT se sont accordés un délai supplémentaire d'examen et de négociation, les relations restant provisoirement régies par les dispositions contractuelles antérieures.

L'avenant acte cependant des éléments de réponse à toutes les principales critiques formées par ce jugement du tribunal :

- concernant l'impact du terme solaire sur les tarifs, EDT a fait valoir que le mode de prise en compte établi par l'avenant 16, dont le bénéficiaire a été maintenu, est nettement favorable aux consommateurs, en laissant encore une part substantielle des surcoûts induits par la production photovoltaïque à la charge du concessionnaire;
- concernant le terme ACE de la formule tarifaire, qui rémunère les charges et responsabilités d'EDT, hors énergies primaires et transport, des analyses ont été produites, qui établissent une forte corrélation entre l'évolution des charges réelles d'EDT ramenées au KWH et celle de ce forfait ACE, révisé depuis 1999 par la formule tarifaire. Le forfait unitaire de rémunération ACE a cependant augmenté moins vite que les charges, donc favorablement pour les consommateurs, au détriment de l'économie de la concession. Ceci démontre empiriquement que la formule historique a permis de maintenir dans la durée des tarifs rationnels et légitimes au regard des conditions d'exploitation, tout en permettant une amélioration substantielle de la qualité du service rendu (temps moyens de coupure...) La Polynésie française et EDT poursuivent cependant leurs travaux pour améliorer la rédaction de cette formule, restée quasiment sans changement depuis 1999, et affiner en particulier ses indices de révision.

**EDT****Direction Générale****Service Relations Institutionnelles & Communication**

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N°53 3 B – N°Tahiti 031864

## Termes des accords tarifaires

Les négociations ont intégré en particulier l'examen des indicateurs de service, des surcoûts d'intégration du solaire, des évolutions des ventes, et des coefficients réels d'utilisation des hydrocarbures (rendements moteurs et réseaux).

Il a été octroyé à EDT le bénéfice au 1<sup>er</sup> octobre de l'actualisation tarifaire contractuelle courante dont le contrat prévoyait l'application au 1<sup>er</sup> mars 2013.

A la demande du Concédant et par dérogation aux dispositions contractuelles, EDT a accepté les aménagements suivants au bénéfice des consommateurs, portant leurs effets dans les tarifs à partir du 1er octobre :

- une révision anticipée à la baisse des coefficients de consommation d'hydrocarbures entrant dans la formule, laquelle portera ses effets jusqu'en 2017 ;
- une baisse tarifaire temporaire, d'une durée limitée à 8 mois.

Ces efforts manifestent la solidarité d'EDT envers ses clients, dans une période qui reste difficile au plan économique et social.

Après ceux consentis à l'occasion des précédents avenants, ils ont été permis par la productivité et les performances d'exploitation d'EDT, en particulier l'augmentation de la production hydroélectrique de sa filiale Marama Nui (dont le Pays détient 35% ), et la baisse continue des consommations unitaires d'hydrocarbures. Ces résultats sont aussi la conséquence d'une politique d'investissement volontaire, avec en moyenne annuelle 4 Milliards investis par EDT dans les systèmes électriques de Polynésie française depuis 2008.

## Effets pour les consommateurs

L'effet de ce dix-septième avenant est **une baisse tarifaire moyenne de 1%** pour les consommateurs, résultant des éléments suivants :

- hausse de 1,2 % du fait de l'actualisation courante historique (indices, effet croissance)
- hausse de 0,4% du fait des surcoûts du solaire (l'effet cumulé des arrêtés de Juin 2009 sur les tarifs étant de presque 1%)
- baisse pérenne de 0,6% par l'effet des indices de consommations d'hydrocarbures
- baisse temporaire supplémentaire de 2% jusqu'en juin 2014

EDT

Direction Générale

Service Relations Institutionnelles & Communication

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N° 53 3 B – N° Tahiti 031864

## A PROPOS D'EDT

### Quelques chiffres

En 2012, la facturation énergie hors taxes d'EDT était de 22 Milliards.

Pour cette même année, son résultat d'exploitation était de 1,1 Milliard, soit 5%, ce qui est inférieur aux standards internationaux du métier. Après résultat financier, exceptionnel et impôts son résultat net distribuable était de 680 Millions.

Les achats d'hydrocarbures, (au prix fixé par arrêtés du Pays) étaient pour cette même année de 7,7 Milliards, alors que le FRPH électrique restait déficitaire de 1,5 Milliards (les hydrocarbures assurant plus de 70% des besoins de production des concessions confiées à EDT).

Les coûts complets du solaire représentaient en 2012 environ 450 Millions (dont 220MF encore supportés par EDT), pour 2% seulement de la production électrique nécessaire.

Enfin les achats d'hydroélectricité représentaient seulement 1,9 Milliards, pour 28% de la production électrique nécessaire.

Au total, les achats d'hydrocarbures, d'énergie hydroélectrique et solaire (dont les prix sont fixés par arrêtés du Pays) étaient donc en 2012 de 10,1 Milliards, soit 46% des montants facturés aux consommateurs, auxquels il faut ajouter le déficit de 1.5 Milliards du FRPH.

### Sensibilité des tarifs de la Polynésie française

- les marges de manœuvre en débat lors des négociations tarifaires autour de la formule ou des aléas d'exploitation d'EDT ne dépassent jamais **1 à 2%** des tarifs, dans un sens ou dans l'autre, comme on peut le constater avec celle qui vient d'être réalisée;
- une variation de 10% du baril de pétrole se répercute automatiquement dans une variation de **4%** des coûts de nos systèmes électriques ;
- la CSPE, mécanisme de solidarité en vigueur pour les DOM, se traduirait dans une contribution qui a été évaluée à 12 Milliards par an, soit environ **55%** des tarifs hors taxes de l'électricité, si la Polynésie française en bénéficiait. (Ce qui explique que nos résidents ayant vécu auparavant aux Antilles par exemple, comme à Paris, sont très surpris par leurs premières factures électriques en Polynésie française).

Il en résulte que les négociations tarifaires, pour importantes qu'elles soient, ne peuvent pas changer fondamentalement la charge d'énergie pour les consommateurs polynésiens, comme en attestent d'ailleurs les tarifs des autres systèmes insulaires non aidés, comparables à ceux de la Polynésie française par exemple en Nouvelle-Calédonie ou à Hawaï, dont les systèmes sont beaucoup moins dispersés.

**EDT**

**Direction Générale**

**Service Relations Institutionnelles & Communication**

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N°53 3 B – N°Tahiti 031864

Beaucoup plus importants seront pour notre avenir énergétique :

- Les évolutions des marchés d'hydrocarbures ;
- la recherche d'efficacité et d'économies dans toute la chaîne de valeur (production, distribution, transport, consommation) sachant que tous les benchmark attestent plutôt d'une bonne performance actuelle de nos systèmes ;
- les investissements structurants dans les meilleures technologies (SWAC et Hydro étant les plus pertinents à court terme), avec des promoteurs sérieux et en évitant les effets d'aubaines excessifs, comme ce fut le cas avec les arrêtés de Juin 2009 pour le solaire ;
- d'éventuelles aides extérieures, dont il ne faut cependant pas trop présumer.

Au regard de ces enjeux, la formule tarifaire n'influence que très marginalement les coûts de l'électricité. Elle est qui plus est très contrôlée, le système électrique ayant déjà subi cinq audits en trois ans et le Concédant ayant fréquemment demandé, et obtenu, des efforts tarifaires supplémentaires ces dernières années.

**Contacts Presse :**

Mme Terainui HAMBLIN-ELLACOTT, Déléguée aux Relations Institutionnelles et communication : 74 05 30

**A propos d'EDT**

*Concessionnaire du service de l'électricité à Tahiti et dans 20 autres îles de la Polynésie française, EDT est une filiale de la Branche ENERGIE SERVICES du Groupe GDF SUEZ, l'un des premiers énergéticiens au niveau mondial. GDF SUEZ est présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie, en électricité et en gaz naturel de l'amont à l'aval. En inscrivant la croissance responsable au cœur de ses métiers (énergie, services à l'énergie et environnement), il se donne pour mission de relever les grands défis : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources.*

**A propos de Marama Nui**

*Marama Nui exploite des équipements hydroélectriques dans cinq vallées, et y produit avec ces moyens 30% des besoins d'électricité de l'île de Tahiti avec une énergie propre, locale et renouvelable.*

**EDT****Direction Générale****Service Relations Institutionnelles & Communication**

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N°53 3 B – N°Tahiti 031864